

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2022

Le conseil municipal se tient dans la grande salle de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 04/04/2022

À 18h06, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Stéphane HAMELIN, Olivier STOJANOVIC, Karine MEGE, Aleksandar CENIC, Marc MEUNIER

Excusés : Jeanne ROMERO donne son pouvoir à Aleksandar CENIC,
Emmanuelle BOUYER donne son pouvoir à Aleksandar CENIC
Angélique METIVET donne son pouvoir à Olivier NICOLAS,

Absents : Didier GUERRY, Stéphane COULEBEAU

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : M. Marc MEUNIER

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

- **Approbation du Compte de Gestion 2021**

Monsieur Olivier NICOLAS, Premier Adjoint et membre de la Commission Communales des Finances a présenté le compte de Gestion dressé par le comptable public, Mme Agnès LEJAY, trésorière de la commune.

Ceux-ci sont conformes à la comptabilité administrative.

Après avoir délibéré, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 de la commune :

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

- **Vote Compte Administratif 2021**

Monsieur Olivier NICOLAS, Premier Adjoint et membre de la Commission Communales des Finances a fait une présentation détaillée de du compte Administratif 2021 :

	Section de fonctionnement	Section de d'investissement	Restes à Réaliser <i>en</i> <i>investissement</i>	Résultat cumulé
Recettes	451 841,97	134 461.17	43 639.03	686 824.33
Dépenses	448 397.78	90 211.22	18 160.93	556 769.93

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser les conseillers procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité le compte Administratif 2021 de la commune :

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

• **Affectation du résultat 2021**

Monsieur Olivier NICOLAS, Premier Adjoint et membre de la Commission Communales des Finances a fait une présentation détaillée de l'Affectation du résultat 2021

Report en recettes investissement (ligne 001)	55 637.98€
Report en recettes de fonctionnement au 002	48 938.32€
Affectation en réserve R1068 en investissement	0

Après avoir délibéré, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus pour l'exercice 2020 :

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

• **Vote des taux des taxes 2021**

Monsieur Olivier NICOLAS, Premier Adjoint et membre de la Commission Communales des Finances propose pour cette année 2022 de voter les mêmes taux que ceux de l'année 2021 soit :

- Pour la Taxe Foncière Bâti : 40.76%
- Pour la Taxe Foncière Non Bâti : 46.53%

Après avoir délibéré, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus pour l'exercice 2020 :

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

• **Budget Primitif 2022**

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Prévision 2022
002	Résultat de Fonctionnement reporté	48 938.32
013	Atténuations de charges	10 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 543
73	Impôts et taxes	230 269
74	Dotations, Subventions et participations	59 105
75	Autres produits de gestion courante	16 350
77	Produits exceptionnels	3 500
78	Reprises sur amortissements et provisions	3 661
TOTAL		413 366.32

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Prévision 2022
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	22 085.32
011	Charges à caractère général	148 949
012	Charges de personnel et frais assimilés	184 133
014	Atténuations de produits	2 365
65	Autres charges de gestion courante	44 085
66	Charges financières	5 450
67	Charges exceptionnelles	100
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 661
042	Opérations d'ordres de transfert entres sections	2 538
TOTAL		413 366.32

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Prévision 2022
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	55 637.98
021	Virement section fonctionnement	22 085.32
10	Dotations, Fonds divers et réserves	5 834.31
13	Subventions d'investissement	52 334.03
16	Emprunts en euros	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 538
TOTAL		138 429.64

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Prévision 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	26 632
204	Subventions d'équipement versées	0
20	Immobilisation incorporelles	2 625
21	Immobilisations corporelles	109 172.64
23	Immobilisations en cours de travaux	0
TOTAL		138 429.64

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix (Paul RITZO-DAOUT, Olivier NICOLAS)

• **Approbation du contenu prévisionnel du compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Monsieur Olivier NICOLAS, Premier Adjoint et les membres de la Commission Communale des Finances propose pour le compte 6232 de fixer le montant des dépenses à 4 300€.

Les dépenses qui seront imputées sur le compte 6232 sont :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques : les gerbes de fleurs, bouquets, gravures, médailles, présents offerts à l'occasion de divers évènements, vin d'honneur, cérémonie des vœux, cérémonies à caractère officiel comme le 11 novembre, Commémoration Colonne Elster ...
- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, kermesses, spectacles...)
- Les dépenses liées à Noël comme les achats pour les colis des anciens, pour les agents.
- Les dépenses liées aux décorations pour la commune (Pâques, Halloween, Noël...)
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Après cette proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le contenu prévisionnel et le montant pour le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

- **Vote des nouveaux tarifs de la cantine communale**

Monsieur Le Maire explique que suite à la forte augmentation du prix du repas de notre prestataire depuis le 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de modifier les tarifs de la cantine.

Il propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs de la cantine, cités ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2022.

- Prix du repas du 1^{er} enfant : 4.10 €
- Prix du repas du 2^{ème} enfant : 3.30 €
- Prix du repas du 3^{ème} enfant : 2.50 €

Après cette proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les montants proposés ainsi que la date d'application de ces tarifs.

Pour : 10 voix
Contre : 1 voix (Karine MEGE)
Abstention : 0 voix

- **Questions diverses**

À 21h15, la séance est levée.

P.-O.
O. Nilouf

